

il entra au service de l'Angleterre et fut nommé général commandant un corps d'armée. Il laisse six enfants, une fortune considérable et des mémoires qui seront publiés.

M. le docteur Laborie, officier de la Légion d'honneur, médecin de l'Opéra et l'un des plus répandus de Paris, vient de mourir âgé de 52 ans.

L'un des ecclésiastiques les plus savants de la France et de l'Europe, l'abbé Le Hir, un des directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, vient de mourir. L'abbé Le Hir lisait et comprenait toutes les langues connues; il était surtout grand orientaliste.

Les charmeurs d'oiseaux du jardin des Tuileries viennent d'être surpassés dans leur art par une dame qui exerce sur les moineaux et les pigeons ramiers un attrait merveilleux.

Dès qu'elle paraît, les oiseaux arrivent à tire-d'aile, se perchent sur ses épaules, et sur ses mains, et vont se disputer jusque sur ses lèvres la becquée qui leur est offerte. Lorsque, sa provision étant épuisée, la dame quitte le jardin, ses amis aillent lui font cortège et l'accompagnent jusque chez elle, puis toute la joyeuse volée regagne ses quartiers, où elle attend une visite nouvelle. Jamais encore on n'avait obtenu pareil succès auprès des hôtes emplumés du jardin.

On écrit de Melun, le 13 janvier: « L'enfant dont la femme Frigard est récemment accouchée dans la prison de Melun, et qui avait été, par ordre de l'autorité supérieure, transféré à l'hospice de la ville, est mort hier. On se rappelle que l'enfant né dans ces tristes conditions était une fille. »

La Belgique, qui nous emprunte toutes sortes de choses, ne s'est pas arrêtée devant le tarif des frais de justice, A Paris comme à Anvers, voici ce que la loi permet de faire:

Un petit débitant de liqueurs d'Anvers devait 36 francs à un négociant en liqueurs M. N..., qui crut devoir faire des frais à son client, bien que celui-ci fut insolvable. En voici le montant:

Principal	36	»
Frais taxes	12	90
Frais de jugement	22	10
Signification	14	11
Saisie	10	60
Gardiens (sept jours)	18	»

Total..... 129 71

Le choix d'un joujou est, par le temps qui court, presque aussi embarrassant que celui d'un bon livre. M. Félix Gilbert, de la Liberté, va nous montrer en quoi. Nous recommandons aux familles l'article suivant dont les conclusions méritent d'être méditées.

Puisque les salons continuent à rester fermés, ne m'en veuillez pas de ne pas vous raconter et les splendeurs des réceptions et les noms des femmes élégantes qui y ont dansé.

Il y a un silence de mort dans le faubourg Saint-Germain, autant aux Champs-Élysées.

Inutile de dire que le monde financier, assez éprouvé, ainsi que le haut commerce, songe beaucoup plus à réparer ses pertes qu'à donner des fêtes.

Je vous parlerai donc aujourd'hui des joujoux.

Ne craignez pas une réclame, c'est le contraire. J'ai seulement voulu attendre que les premiers jours de l'année fussent passés, — l'époque des étrennes — afin de ne pas jeter la douleur dans l'esprit des fabricants, si éprouvés dans ce moment par un hiver rigoureux et qui menace d'être peu gai.

Oui, je suis navré de voir les jouets destinés aujourd'hui à récréer les enfants; je les trouve aussi inconvenants pour leurs jeunes intelligences que les pièces à jupes courtes pour les honnêtes gens qui vont au théâtre pour se distraire.

Franchement, n'hésitez-vous pas à donner à une fillette une poupée habillée en traîneuse de queue sur l'asphalte? Les avez-vous vues, ces poupées avec un petit chapeau, frison sur le front, lorgnon à l'œil, chien havanais sous le bras? Il n'est pas jusqu'à leur expression de figure qui ne soit indécente.

Où sont donc les poupées bien bourrées, aux joues rouges de vermillon et au visage honnête et naïf?

Si les poupées cocottes n'étaient destinées qu'aux petites filles dont les mères, plus ou moins élégantes, se soucient peu de leurs enfants! Mais c'est que la petite fille honnête, avec sa raison d'enfant, demande le joujou qu'elle voit effrontément étalé dans les vitrines des beaux magasins. Faites-lui donc comprendre que le jouet n'est pas convenable! Sans compter qu'on accompagne la poupée d'accessoires, tels que boîte à poudre de riz, rouge, blanc, etc., etc.

La petite fille n'apprend plus à coudre, les robes sont faites. Avec les poupées d'aujourd'hui on élève des désœuvrées et des coquettes incapables de s'habiller elles-mêmes et d'aimer leurs enfants.

Ce que je dis pour les jouets des petites filles, je le dirai pour ceux des petits garçons.

Théâtre avec féeries et costumes de circonstance, boîtes de courses avec jockeys et tout ce qui constitue le goût de la dépense pour plus tard. Il est si facile pourtant d'amuser sans démoraliser!

Tout cela tient à une influence malsaine qui date déjà depuis quelque temps, et pour laquelle le jugement de la postérité commence. C'est un triste *med culpâ*

pour une époque de penser qu'elle est la cause de l'abaissement du niveau moral et ce dans toutes les classes de la société et pour tous les âges.

Le Figaro nous donne une spirituelle définition de l'octroi:

J'ai toujours été frappé de la mansuétude avec laquelle les agents de l'octroi parisien remplissent leurs fonctions. Il paraît qu'en Italie c'est la même chose: c'est ce que fait remarquer le correspondant de l'Indépendance belge, en y ajoutant une jolie réflexion:

« Qu'est-ce que l'octroi? demandait-on une fois à certain Marseillais âgé de sept ans.

« C'est où il n'y a rien à déclarer, répondit le petit homme. »

En effet, MM. de l'octroi ne disent pas autre chose:

« Vous n'avez rien à déclarer? »

Le passant répond: non, et surtout s'il est en voiture, il peut introduire avec lui toute une cargaison de marchandises prohibées.

Nous trouvons dans le Sémaphore de Marseille, le récit dramatique d'un accident arrivé à une ancienne pensionnaire du théâtre de Lille:

Les personnes qui assistaient, jeudi soir, au Gymnase à Marseille, à la représentation de l'Œil crevé, ont été un moment douloureusement impressionnées par un accident qui rappelait le tragique événement dont fut victime, il y a quelques années, une danseuse, Mlle Marra.

Vers la fin du deuxième acte, dans la scène où les artistes qui figurent dans la pièce se livrent avec un entrain tenant de la frénésie à un galop final, Mme Juteau, qui jouait le rôle de Fleur de noblesse, en remplacement de Mlle Finelli, a fait un faux pas, et est venue tomber sur le treillis de la rampe, devant le pupitre du chef d'orchestre.

Cette chute a failli avoir des conséquences funestes pour cette artiste, car au contact des feux de la rampe, son costume n'aurait pas tardé à s'enflammer. Heureusement, les musiciens les plus rapprochés du pupitre s'empressèrent d'attirer à eux Mme Juteau qui, étourdie par cet accident, et en proie à une légitime émotion, s'est évanouie.

De leur côté, les acteurs et les actrices, en ce moment sur la scène, avaient également mis le plus louable empressement à se porter au secours de leur infortunée collègue.

Cet événement avait aussi vivement ému les spectateurs, et, de la scène comme de la salle, partaient des cris d'effroi qui venaient assombrir ce triste tableau.

De toutes parts les secours avaient été si prompts, que l'on a pu prévenir tout malheur.

Seulement, Mme Juteau dut être transportée dans un état complet de léthargie, dans sa loge, où un docteur, accouru auprès d'elle, lui prodigua des soins qui ne tardèrent pas de rappeler à la vie la victime de cet accident.

Au bout de quelques minutes, le public, justement impatient de connaître la situation de l'artiste, réclama la présence du régisseur.

Bientôt, en effet, la toile se leva et un sentiment de profonde satisfaction éclata chez tous les spectateurs quand ils apprirent que l'état de Mme Juteau ne donnait aucune inquiétude et qu'elle essaierait même de continuer son rôle.

On a souvent répété pour retenir les siffleurs que le sifflet avait tué Nourrit. Argument banal au surplus, car enfin les fusils ont bien d'autres morts à leur charge et l'on s'en sert toujours. Mais tout d'abord argument faux. Voici comment M. Quicherat, analysé par M. Azevedo, a raconté la mort du célèbre chanteur, tué non par les sifflets, mais par les... applaudissements.

Voici de quelle manière: Il avait été fort surpris de voir le public de San Carlo applaudir à outrance un détestable chanteur, il demanda l'explication du fait; on lui dit que les applaudissements dont il se montrait surpris étaient ironiques et ne devaient pas être pris au sérieux.

Son imagination malade fut frappée de cette révélation, et notre infortuné compatriote ne vit plus qu'ironie et dérision dans les très-légitimes applaudissements qui lui étaient prodigués de la meilleure foi du monde, et il se tua, dans un accès de désespoir, à l'issue d'une représentation où il avait été, non sifflé, comme on le répète en toute fausseté, mais chaleureusement applaudi.

L'exécution de Reynaud, condamné à mort pour avoir empoisonné sa femme et tenté d'empoisonner le fiancé de sa belle-sœur, a eu lieu le 10 janvier, à Moudon, canton de Vaud (Suisse).

La guillotine n'est pas encore en usage dans le canton de Vaud, non plus que dans la plupart des cantons de Suisse. Le mode de l'exécution est la décollation par l'épée.

Le condamné avait reçu l'avant-veille la communication du rejet de son pourvoi; il s'est montré calme, résigné et repentant; bien préparé par messieurs les pasteurs, il a marché au supplice avec plus de courage qu'on ne lui en supposait; quoique très abattu, il a bien franchi le long parcours qui sépare la prison du lieu de l'exécution. Sa fermeté s'est maintenue sur l'échafaud, sur lequel il a embrassé à plusieurs reprises les ministres et les gendarmes.

On écrit de Beynac au Corézien: « Un drame sanglant s'est accompli le 6 de ce mois au moulin de Bordebrone, commune d'Aubazine. Ce moulin est ex-

ploité par le sieur Pierre Laval qui l'habite avec sa femme, ses deux filles et son vieux père. Le 6 de ce mois, Laval père revint à six heures du soir de la foire d'Aubazine; une discussion s'engagea entre lui et son fils, à l'occasion de la remise d'une petite somme d'argent. Le fils emporté par la colère, s'arma d'une hache en courant sur son père; ce dernier s'échappa par une porte qui donne sur la chaussée de l'étang, son fils le poursuivit, l'atteignit à quelques pas de distance et lui fracassa la tête à coups de hache. Le parricide a pris la fuite et n'a pu encore être arrêté. Laval père est mort sans reprendre connaissance, quelques heures après.

Toute la ville de Prague, et l'on peut dire tout le pays, n'ont été occupés pendant ces derniers jours, que d'un procès criminel dont les détails extraordinaires semblent emprunter au roman. On pourrait l'intituler: La faim mauvaise conseillère.

L'accusée, Antonia Schwatlna, avait épousé un pauvre cordonnier, qui, après quelques années de ménage, fut empêché par un mal d'yeux de continuer son métier. De mendiant devenu voleur, il se sauva du pays, abandonnant sa femme et ses enfants. La malheureuse Antonia ne pouvant plus payer la location du modeste logement qu'elle occupait, en fut expulsée et obligée de coucher à la belle étoile, sur la place du village avec ses trois enfants.

Des pluies torrentielles étant survenues, elle chercha un abri dans une baraque en planches attevant à une maison de construction, mais elle en fut bientôt expulsée et obligée de passer encore les nuits en plein air. A partir de ce moment, on commença à lui entendre dire qu'elle tuait un de ses enfants.

Plusieurs fois elle commanda à sa petite fille d'aller jeter à l'eau le plus petit de ses frères, mais sans qu'on pût savoir si elle parlait sérieusement. La petite fille de dix ans ne prenait pas non plus ses paroles au pied de la lettre, mais un soir, comme la mère, rentrant du travail, renouvelait son ordre et ses menaces, la petite fille eut peur, et le lendemain matin, tandis que sa mère était aux champs, elle prit son petit frère par la main, le conduisit dans la forêt voisine en pleurant tout le long du chemin, et le jeta dans un torrent profond. Lorsque la malheureuse mère apprit par son autre enfant cette terrible nouvelle, elle ne voulut pas y croire.

La chose s'ébruita bientôt, et l'on se saisit d'Antonia Schwatlna, accusée d'infanticide avec préméditation.

Jamais procès n'a été si attendrissant; les pleurs de la pauvre mère et le récit naïf de la petite fille ont arraché des larmes à tous les assistants. Mais, malgré la chaleureuse défense de son avocat, la mère a été condamnée à mort.

C'est le cas où jamais, pour l'Empereur, d'exercer son droit de grâce.

— Au moment où la famine fait de nombreux ravages dans le nord de l'Europe, en Russie et surtout en Prusse, voici qu'un savant, M. Liebig, connu dans le monde entier pour ses découvertes utiles, vient de trouver un moyen de diminuer les causes de la disette.

L'illustre chimiste fait savoir au public que dans les procédés de mouture en usage pour transformer le blé en farine, on perd de 10 à 15 p. 100 de matières nutritives. Le blé, dont la forme ressemble à celle d'un œuf, est aussi, comme l'œuf, composé de deux parties, le grain qu'on pourrait assimiler au jaune, et une gaine pour le rôle du blanc. Or, cette gaine est ce qui constitue le son à la mouture. En utilisant ce son pur ou mélangé avec de la farine, on a compté que sur 1,000 personnes, on pourrait en nourrir 24 de plus qu'avec la farine ordinaire.

Le pain de son, en usage déjà dans certaines contrées, est préparé sans levain avec de la soude et il est d'une digestion des plus faciles. Les médecins l'ordonnent aux personnes dont l'estomac est délicat. Il est certain qu'il n'a pas l'aspect séduisant d'un pain de pur froment, mais l'estomac l'accepte néanmoins très-volontiers.

A défaut de l'expérience de la science, on aurait dû pu se convaincre des qualités nutritives du son, par ce fait que les prisonniers russes, en Crimée, habitués de manger du pain dans lequel entrent de grandes quantités de son, ne pouvaient se nourrir avec la ration de pain blanc des soldats français, et qu'il fallait toujours donner des suppléments.

Depuis longtemps, le gluten de son a été reconnu par la chimie comme un équivalent de la viande.

MENUS PROPOS

Il y a des personnes naturellement heureuses et qui trouvent toujours un sujet de se froter les mains. La famine désolée une partie de la Russie, une partie de la Prusse. La Patrie, qui relate le fait, s'écrit:

« Nous devons nous estimer heureux que la France n'ait rien à redouter de semblable. Nous n'avons pas à nous préoccuper de nous-mêmes... »

Soyons gais! cent cinquante mille hommes sont morts de faim en Algérie; les ouvriers de Roubaix, de Lyon, de Rouen, de Toulouse sont menacés d'une misère épouvantable. La Phare de la Loire dit:

« Le vote d'un crédit affecté au soulage-

ment des malheureux nous paraît impérieusement commandé par les circonstances. »

Quand M. Dréolle a été chez le ministre, M. Dréolle s'imagine que notre pays est repu. On sert à M. Dréolle un bon potage; deux entrées de poisson; un rôti; quelques entremets sucrés; du dessert. Après quoi, M. Dréolle saisit sa plume:

« Nous n'avons pas à nous préoccuper de nous-mêmes. La France a merveilleusement diné ce soir. Elle n'attend plus de son gouvernement qu'un petit verre de chartreuse pour faciliter sa digestion. »

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

12 janvier. — Malvina, fille légitime de Théophile Scrouille et d'Hortense Pollet. Auguste Timothée, fils légitime d'Auguste Chevalier et d'Hortense Knudde. Hubert, fils légitime de Léopold Detournay et de Fideline Mortier.

Jean-Baptiste, fils légitime de Jean-Baptiste Deweer et de Joséphine Luenneville. Emile, fils légitime de Jean-Baptiste Deweer et de Joséphine Luenneville.

Sidonie Silvie, fille légitime de Charles Dutoit et de Silvie Bailleux. Arthur Constant, fils légitime de Constant Dambrine et de Clémence Scarbère.

Charles Louis, fils légitime de Charles Moreels et d'Anastase Destoop. Charles Ferdinand, fils légitime de Félix Carpentier et de Marie Delannoy.

Malvina Sophie, fille naturelle d'Adolphe Duhaubois.

Palmyre Sophie, fille légitime de Charles Vanhecke et de Julienne Mehus.

Louis Joseph, fils légitime d'Edouard Dujardin et de Céline Delvarre.

Louis, Henri fils naturel de Sophie Lepers.

Clémence Philippine, fille légitime de Floris Loculier et de Camille Bouvier.

Désiré Joseph, fils légitime de Désiré Masurel et d'Adélaïde Franchomme.

Henri Désiré, fils légitime de Fortuné Legrand et de Joséphine Deleporte.

Jeanne Louise, fille légitime de Louis Monnet et de Marie Lefebvre.

Irma Marie, fille légitime de Joseph Glorieux et d'Adélaïde Delecluse.

Flore Catherine, fille légitime d'Arnould Dumoulin et de Cécile Basse.

Edouard Georges, fils naturel d'Hortense Vandenberghe.

Henri François, fils naturel de Maria Decottignie.

14 janvier. — André Joseph, fils légitime de César Plovrier et d'Alphonse Roland.

Michel Louis, fils légitime d'Edouard Chevalier et de Pauline Glorieux.

Henri Louis, fils naturel de Sophie Carigny.

Gustave, fils légitime d'Henri Hennebelle et de Marie Priau.

DÉCÈS.

12 janvier. — Lucie Duhamel, 21 ans, bobineuse, Chemin-Vert.

Alexandre-Constant Lefebvre, 1 an, rue de la Guinguette.

Léon Achille Frère, 2 mois, rue du Bassin.

Cécile Sophie Pollet, 6 ans, rue de Lille.

Félix Joseph Rattel, 71 ans, marchand de merceries, rue du Vieil-Abreuvoir.

13 — Marie Louise Cassette, 52 ans, ménagère, chemin de l'Hommelet.

Coralie Josephine Lagache, 26 ans, ménagère, Cul-de-Four.

Alfred-Louis Jules Lemerre, 1 mois, rue du Grand-Chemin.

Maria Hallex, 5 mois, rue du Curoir.

Rosalie Parmentier, 54 ans, ménagère, hôpital.

Palmyre Malvina Dubois, 6 mois, rue de Baurewaert.

14 — Gaspard Dugufroy, 1 an, Cul-de-Four.

Charles Joseph Mercier, 62 ans, tisserand, rue de la Gaité.

Louis Auguste Hallier, 68 ans, tisserand, Calvaire.

Frédéric Cokelle, 55 ans, peigneur, rue de la Tuilerie.

Florimond Joseph Legrand, 67 ans, rue d'Inkermann.

Constant François Carton, 57 ans, tisserand, rue de l'Hommelet.

Sophie Joseph Ferla, 42 ans, ménagère, rue de l'Hommelet.

COMMERCE

Liverpool, 16 janvier.

(Dépêche de la maison Robert Funke et Cie.)

Marché assez animé, prix très fermes. Ventes, 12,000 balles.

Middling louisiane 7 3/4.

Good fair, jumel blanc 8 d.

COURS DE LA BOURSE

Du 16 Janvier 1868

Cours de	Cours	Cours
3/0	85	68 90
4/0	99 75	41/2 99 75

La nouvelle loi sur les Sociétés va inaugurer un nouveau régime commercial en affranchissant les Sociétés par actions, soit anonymes, soit en commandite, d'une partie des entraves qu'avaient imposées — aux unes le code de commerce, — aux autres la loi des 17 et 23 juillet 1856.

Elle intéresse au plus haut degré le commerce, l'industrie, la finance, tous ceux qui, pour augmenter leurs forces

productives, ont besoin du puissant levier de l'association.

Elle n'intéresse pas moins les capitalistes qui, soit comme actionnaires, soit comme porteurs d'obligations, touchent de près ou de loin aux Sociétés par actions.

Enfin, elle intéresse les juristes; car, elle ne saurait manquer de donner matière à de nombreuses discussions judiciaires.

Nous croyons donc utile de signaler un petit volume qui vient de paraître (1) et qui contient le texte de la loi avec un commentaire sur les quatre premiers articles.

Ces quatre articles sont ceux qui régissent la constitution des Sociétés, la négociation des actions et la rémunération des apports sociaux. — Leur examen, fait par un homme d'expérience pratique et de savoir; fait connaître le but et l'économie générale de la loi et suffit pour faire apprécier l'esprit des autres dispositions.

VILLE DE ROUBAIX.

Emprunt de 1860.

Nombres sortis et non réclamés au 31 décembre 1867.

(Suite). — Voir le Journal de Roubaix du 15 janvier.

N° 36469	50 fr.	N° 48984	50 fr.
36868	50	49003	50
37109	50	49010	50
37115	50	49150	50
37158	50	49241	50
37184	50	49274	50
37253	50	49326	50
37644	50	49441	100
37681	50	49448	50
37789	500	49594	50
37801	50	49758	50
38042	100	49912	50
38968	50	49987	100
39122	50	50024	50
39156	50	50027	50
39309	50	50194	50
39318	50	50220	50
39374	50	50307	500
39451	50	50420	50
39511	50	50597	100
39661	50	50697	50
39681	500	50795	50
39900	500	50823	50
39913	500	50835	50
40356	50	50978	50
40440	50	50991	50
40613	50	51003	50
40659	100	51262	50
41003	50	51622	50
41012	50	51836	50
41037	500	52082	50
41072	50	52464	50
41146	500	52477	50
41447	50	52522	50
41544	50	52555	50
41708	50	52650	50
41748	50	52702	50
42057	50	52712	50
42359	1000	52753	50
42605	50	52771	25000
42608	50	52958	50
42729	50	52994	50
42772	50	53014	50
42851	50	53075	50
42948	50	53161	50
43217	50	53301	50
43367	00	53345	50
43433	100	53705	50
43484	50	53798	50
43795	50	54854	50
43844	50	54153	50
44616	50	54292	50
44935	50	55069	50
45131	100	55121	50
45392	500	55389	50
45647	500	55427	50
45649	50	55490	50
45723	50	55649	50
45914	50	55640	50
45919	50	55901	50
45290	50	57057	50
46316	50	57597	50
46376	50	58192	1000
46514	100	58514	100
46571	50	58666	50
46922	50	58912	50
47346	100	58957	50
47545	50	58979	50
47643	50	59183	50
476			